

<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>Département du Calvados</p> <p>Arrondissement de Caen</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DE REGISTRE</p> <p style="text-align: center;">DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal</p> <p style="text-align: center;">de la Commune de SOIGNOLLES</p> <p style="text-align: center;">14190</p>
<p><u>Date d'affichage :</u> 19 / 09 / 2018</p> <p><u>Date de convocation :</u> 19 / 09 / 2018</p> <p><u>Nombre de membres :</u></p> <p>En exercice : 9 Présents : 6 Absents : 3 Votants : 7</p>	<p>L'an deux mil dix-huit, le mardi vingt-cinq septembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, et sous la présidence de Madame Patricia FIEFFÉ, maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : Mme Fieffé, Mme Piquet, Mr Bucaille, Mr Tiennot, Mr Besançon, Mme Morel.</p> <p><u>Absents</u> : Mr Bouillard ayant donné pouvoir à Mme Fieffé, Mme Delalande arrivée à 21h15, Mme Gaston.</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Mme Morel</p>
<p><u>Objet :</u></p> <p>Délibération 2018-09-25-001 Régularisation sur Création d'un poste d'adjoint Administratif principal de 2ème classe</p>	<p>Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal :</p> <p>Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.</p> <p>Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.</p> <p>Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,</p> <p>Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint Administratif permanent à temps non complet au grade d'Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe, en raison du départ de Mme GODEY Christine.</p> <p>Madame le Maire propose à l'assemblée,</p> <p>La régularisation sur la création d'un emploi d'adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe permanent à temps non complet à raison de 5 heures hebdomadaire.</p>

Le tableau des emplois des permanents est ainsi modifié : Filière
- Administrative, Cadre d'emploi - d'adjoint Administratif,
Grade - Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe.
- ancien effectif : 0 - nouvel effectif 1

Après avoir entendu Madame le Maire et délibéré, le Conseil
municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** la régularisation sur la création d'un emploi
d'adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe ;
- **ADOpte** les modifications du tableau des emplois ainsi
proposées.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture de Caen le
26/09/2018 et publication ou
notification du **25/09/2018**

Fieffé

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

PREFECTURE du CALVADOS

28 SEP. 2018

- COURRIER -

Le maire,
Patricia FIEFFÉ



Fieffé